



Lettre d'information de la CLE du SAGE Cher amont Avril 2017

Rapport d'activités 2016 de la Commission Locale de l'eau

Annuellement, la commission locale de l'eau (CLE) doit établir un rapport d'activités présentant ses travaux et orientations ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du SAGE.

Le rapport 2016, validé lors de la dernière séance plénière du 10 mars 2017, est consultable [en ligne](#).

De ce document, il ressort que 4 réunions des instances de la CLE se sont tenues en 2016 et que cette dernière a été représentée dans une quarantaine de réunions organisées par des acteurs du domaine de l'eau.

Par ailleurs, la CLE a formulé 14 avis sur des dossiers administratifs liés à des régularisation de plans d'eau, des zones d'aménagement concertée ou encore des projets d'aménagements routiers.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SAGE CHER AMONT

Pour une gestion durable de la ressource en eau
et des milieux aquatiques



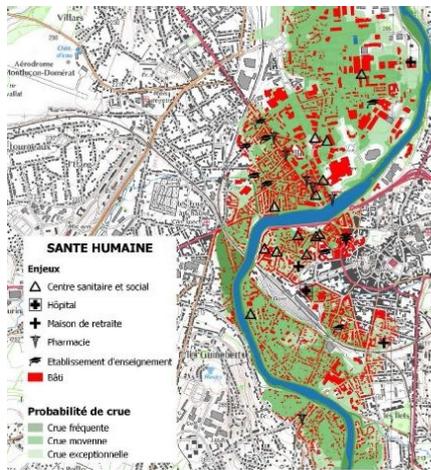
Bilan des connaissances et plan d'adaptation aux impacts du changement climatique

Depuis 2007, l'Etablissement public Loire mène des actions visant l'adaptation aux impacts du changement climatique du bassin de la Loire et ses affluents.

Avec la volonté d'utiliser et de partager les connaissances scientifiques acquises sur les changements climatiques et de les intégrer opérationnellement dans certaines de ses missions, l'Etablissement a lancé une prestation visant à assurer et faciliter la restitution des données relatives aux impacts du changement climatique disponibles sur les territoires des 9 procédures SAGE pour lesquelles il assure le rôle de structure porteuse dont le SAGE Cher amont.

Ces éléments, consultables à partir de ce [lien](#), visent à informer les acteurs des territoires des connaissances existantes et des impacts potentiels du changement climatique sur la gestion de l'eau et des risques associés, et de les sensibiliser aux enjeux de l'adaptation pour leur territoire.

En complément de ces éléments d'information, il peut être ajouté que le comité de bassin Loire-Bretagne vient d'approuver, lors de sa séance plénière du 23 mars dernier, son [projet de plan d'adaptation au changement climatique](#). Ce document va être soumis à consultation du 1er mai au 1er novembre 2017.



Un avis favorable pour la SLGRI de Montluçon

En février dernier, la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de Montluçon a reçu de la part des instances de bassin du district Loire-Bretagne un avis favorable avec recommandation.

Cette étape passée, ce document de planification va être adressé aux acteurs économiques, de la santé, de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire (collectivités, gestionnaires des réseaux...), ainsi qu'aux associations de protection de l'environnement.

Suite à son approbation par arrêté préfectoral du Préfet de l'Allier prévue mi-2017, cette stratégie sera déclinée au travers d'un programme d'actions opérationnelles.

La Trame Verte et Bleue (TVB) du Pays de Bourges validée

Instaurée par la loi Grenelle II, la TVB constitue un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement du territoire.

Elle trouve sa déclinaison à différentes échelles nationale, régionale avec les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), départementale ainsi qu'au niveau intercommunal et communal.

A l'échelle du Pays de Bourges, concernant 12 communes du périmètre du SAGE Cher amont, la trame a été validée lors du Comité syndical du 7 mars 2017.

Le diagnostic, le programme d'actions ainsi que l'atlas cartographique sont consultables [en ligne](#).

Ces éléments ont vocation à être utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme en cours de réalisation que sont les PLUi, et en révision comme prochainement le SCOT.

IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES DU PAYS DE BOURGES

Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques Programme opérationnel d'actions



Divers bulletins d'informations à consulter

Afin de sensibiliser et améliorer les pratiques, différents organismes établissent des bulletins d'informations à destination des professionnels, des collectivités mais également du grand public.

Le présent article vise à vous présenter 3 de ces vecteurs d'informations mis à jour à des fréquences variables :

- [Bulletin d'irrigation de la Chambre d'agriculture du Cher](#) ;
- Bulletins de santé du végétal par la [FREDON Auvergne](#), [DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes](#), [Chambre d'agriculture régionale Centre-Val de Loire](#), [Chambre d'agriculture régionale Limousin](#) ;
- [Bulletin des arrêtés de restriction d'eau \(Propluvia\)](#).

BULLETIN IRRIGATION
n°1 - 21 mars 2017 Préparation de la campagne 2017

Etat de la ressource en eau

Nappes d'eau souterraine : une recharge hivernale très insuffisante
Les mois d'octobre 2016 à janvier 2017 ont été bien plus secs que la normale, excepté novembre. Février plus frais et normalement humide a permis d'annoncer une légère recharge des nappes souterraines. Toutefois, le déficit pluviométrique cumulé à Bourges depuis septembre s'élève à 36 %. Le déficit de pluie « efficace », qui recharge les nappes souterraines, grimpe à 70 % pour le département.

En conséquence, les indicateurs piézométriques mesurant le niveau de la nappe du Jurassique supérieur, qui concerne la quasi-totalité des irrigants des bassins Yèvre-Auron et Cher-Arnon, sont juste au-dessus des seuils de référence au 1^{er} avril.

Quelques épisodes pluvieux sont prévus d'ici le 1^{er} avril. Toutefois, certains bassins risquent d'être en limite de seuil. Avec une pluviométrie normale au printemps et en été, la saison d'irrigation devrait se dérouler correctement. Cependant, en cas de déficit pluvieux, prévoyez et anticipez une saison d'irrigation avec des volumes restreints.

Niveau de la nappe du Jurassique supérieur au 19 mars

Piézomètre	Bassin	Niveau de la nappe en m NGF	Seuil du 1 ^{er} avril en m NGF
Rians	Colin-Quatier-Langis	177,41 m	177,31 m
Plampied	Auron-Arnon-Rampenne	155,13 m	154,91 m
Villequiers/Saugny	Yèvre amont	171,66 m	168,5 m

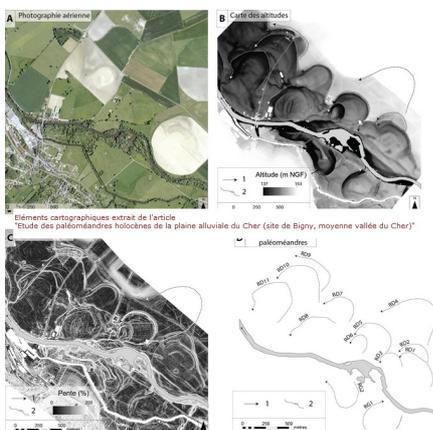
Prévoyez la répartition de votre eau sur la campagne

Requies (mm) x Surface (ha) x 10 = volume prélevé (m3)

Cultures	Sol superficiel		Sol moyen		Sol profond	
	Sauv10	Sauv20	Sauv10	Sauv20	Sauv10	Sauv20
Blé ou vigne	35	100	0	35	0	faible
Pré	30	60	0	30	0	faible
Mais	180	240	180	220	120	180
Soja	180	240	180	220	120	180
Sorgho	100	140	70	120	30	80

En cas de volume limité

- ▲ Calculez d'abord vos besoins prioritaires : cultures d'été et cultures contractuelles.
- ▲ Seuls les volumes restants pourront être utilisés sur les autres cultures au printemps.



Des recherches scientifiques sur la vallée du Cher

La vallée du Cher fait l'objet depuis plusieurs années de travaux de recherche scientifique menés par plusieurs laboratoires.

Peuvent être cités la thèse en cours de Mme Anaëlle VAYSSIERE (Laboratoire de géographie physique Pierre Birot - CNRS) sur "[les paléoméandres holocènes de la plaine alluviale du Cher](#)" (site de Bigny) ou encore les travaux de M. Thomas DEPRET (UMR 5600 CNRS EVS, Site ENS, Université de Lyon) "[Causes of planform stability of a low-energy meandering gravel-bed river](#)".

Stratégie nationale sur les espèces invasives

Le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer vient de publier la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes.

Cette stratégie comprend 5 axes, 12 objectifs et 38 actions :

- axe 1 : prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes
- axe 2 : interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes
- axe 3 : amélioration et mutualisation des connaissances
- axe 4 : communication, sensibilisation, mobilisation et formation
- axe 5 : gouvernance

[Consulter](#) le document.

STRATÉGIE NATIONALE relative aux espèces exotiques envahissantes



[Désinscrivez-vous ici.](#)

Etablissement public Loire
2, Quai du Fort Alleaume, 45057 ORLEANS

